

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

DÉCISION N° DEC_2024_0021**TARIF LOCATION SALLE MAISON DE L INSERTION**

Le Maire de la commune Rive-de-Gier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL-2020-088 en date du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire, des attributions prévues à l'alinéa 2 de l'article L2122,22 sus-visé ;

Vu la décision n° 2023-0078 du 21 août 2023 fixant les tarifs des différents services communaux, soit pour l'année scolaire 2023 / 2024 ou soit à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la nécessité d'ajouter un tarif pour la mise à la location de la salle de la Maison de l'Insertion ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'ajouter au point 12 - LOCATION DE SALLES COMMUNALES de la décision numéro 2023-0078 susvisée, le tarif suivant :

Location de la salle de la Maison de l'Insertion, toutes manifestations
au tarif location entrée gratuite de **62 €**

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur général des services, madame la comptable publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
Une copie en sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.